

X VEUT DIRE PASSAGE À NIVEAU



Les trains sont toujours plus près qu'on ne le pense. Regardez et soyez prêt à vous arrêter.

100
SN



CHOISISSEZ LA VOIE DE LA SÉCURITÉ

1 → MAUVAISE PERCEPTION DE LA VITESSE

À cause de leur taille imposante, les trains semblent plus éloignés qu'ils ne le sont et semblent rouler plus lentement que ce que nous croyons. Ne vous laissez pas tromper!

2 → LES TRAINS NE PEUVENT PAS S'ARRÊTER RAPIDEMENT

Un train moyen a besoin d'au moins 2 km pour s'immobiliser. Les trains peuvent s'arrêter, mais ils ne peuvent pas s'arrêter vite!

3 → INTRUSIONS

Il est illégal de prendre un raccourci par les voies ferrées ou de s'introduire sur la propriété ferroviaire. Les contrevenants risquent de se blesser gravement ou de perdre la vie.

4 → MASSES EN CAUSE

Le poids moyen d'un train marchandises dépasse les 5 500 tonnes, alors que celui d'une voiture est d'environ 1,5 tonne. Un train qui percute une voiture a le même effet qu'une automobile qui écraserait une canette.

5 → WAGONS

Les wagons à l'arrêt peuvent se mettre à rouler à tout moment. Si vous vous trouvez sur un wagon ou près d'un wagon au moment où il avance, vous risquez de perdre un membre ou pire, d'être tué.

6 → TUNNELS ET PONTS

Tunnels et ponts ferroviaires sont réservés aux trains. Les contrevenants risquent de se blesser gravement ou de perdre la vie.

7 → PARTIES EN SURPLOMB

Les trains peuvent transporter des chargements qui sont plus larges que les wagons eux-mêmes. Des chaînes, des sangles et d'autres objets peuvent dépasser des wagons. Si vous vous trouvez trop près, ces objets pourraient vous blesser.

8 → UN TRAIN PEUT PASSER À N'IMPORTE QUELLE HEURE

Les trains ne circulent pas toujours en fonction d'un horaire. Ils peuvent arriver à tout moment, dans l'un ou l'autre sens, sur n'importe quelle voie.

9 → NUMÉRO DE LA POLICE DU CN

Ensemble, nous pouvons sauver des vies! Si vous êtes témoin d'une situation dangereuse près des voies, appelez le **1 800 465-9239**.

10 → ENGAGEMENT SÉCURITÉ

La sécurité est une responsabilité partagée. Prenez votre engagement sécurité à : monengagementsecurite.com.